

tendance de la FSU, pour un syndicalisme de masse, de lutte, unitaire, pluraliste et démocratique

DHG : SAIGNÉES DANS LES LYCÉES !

Les DHG tombent : en collège, les principaux gèrent la pénurie, depuis des années déjà ; ils suppriment des heures et non des postes (grande victoire : multiplication des postes "à cheval", des collègues intervenant sur deux, voire trois établissements. Pour exemple, le collège Guy Moquet au Havre, pourtant EP1, a un tiers de ses enseignants sur plusieurs établissements !) ; parfois, souvent, ils suppriment aussi des postes... ; ils effectuent des regroupements horaires anti pédagogiques en LV, ils complètent les services à coups de bricolages (quelques heures d'enseignement dans sa discipline, complétés par des heures d'IDD, d'ATP (là où il en reste !), de classe-relais, de Segpa... La situation est très dégradée, d'année en année, sans espoir d'amélioration.

Mais c'est dans les lycées qu'on assiste à une attaque frontale, aussi inédite que violente : les postes sont supprimés par dizaines dans les villes, tout cela parce que ce gouvernement se permet d'appliquer un décret qui n'est même pas encore paru ! Il ne recule vraiment devant aucun crime ! Dans une ville comme Fécamp, c'est 200 heures en moins pour le lycée ; au Havre, 7 postes sont supprimés à Schuman, 7 à François 1er... Des collègues qui ont passé 50 ans se retrouvent aujourd'hui à la rue, en mesure de carte scolaire : c'est ça qu'on réserve aux fins de carrière, c'est ça, la fierté enseignante ?

Les collègues sont écoeurés, exaspérés par les coups, mais ils veulent se battre : en grève le 8, et en AG, pour décider des actions à mener, pour la survie de l'éducation.

Véronique PONVERT, Collège Léo Lagrange, Le Havre.

TRAITÉ CONSTITUTIONNEL EUROPÉEN : ILS N'ONT PAS RENONCÉ !

Angela Merkel l'avait dit : elle profiterait de la présidence allemande de l'Union Européenne pour relancer le processus devant aboutir à la ratification du TCE. Elle a donc convoqué une réunion à Madrid avec les pays ayant déjà ratifié le TCE auxquels étaient également conviés l'Irlande et le Portugal. La France et la Hollande étaient exclues. Dans un dossier envoyé dans les lycées l'année dernière à l'occasion de la « fête de l'Europe », on pouvait lire « la construction européenne continue à évoluer, en fonction des aspirations des peuples de l'Union ». On peut en douter quand on sait le mépris dont ils font preuve vis-à-vis des partisans du NON, n'hésitant pas à faire voter les parlements plutôt que les populations quand celles-ci étaient jugées trop peu sûres, remettant en cause le vote négatif majoritaire lors des référendums hollandais et français. Les pays réunis à Madrid proposent de mettre en chantier un autre traité qui en plus de la réforme des institutions inclurait une aggravation des politiques libérales et sécuritaires. Tout le contraire de ce que nous réclamions en votant NON le 29 mai 2005... Les dirigeants des pays de l'UE sont de grands démocrates, à condition que ce soit sur leurs bases. En France, les deux candidats à la présidentielle choisis par les médias avaient appelé à voter OUI. Eux aussi n'ont pas abandonné. La candidate socialiste veut nous faire revoter en 2009 par référendum sur un nouveau traité « qui permette aux institutions européennes de fonctionner » ! Ce nouveau traité laisserait intacts les principes libéraux des traités précédents. Quant au ministre de l'intérieur-candidat de l'UMP, il souhaite faire revoter par le parlement (c'est moins risqué) un traité « allégé »... C'est cela la « rupture »...

Jean-Pierre PALLOIS, Lycée Modeste Leroy, Évreux.

Le gouvernement en guerre contre l'éducation : Ne restons pas l'arme au pied ! **TOUS ENSEMBLE EN GRÈVE LE 8 FÉVRIER !**

Après la grève massive dans les collèges et lycées du 18 décembre et la manifestation nationale réussie du 20 janvier, une nouvelle occasion - bien tardive cependant - nous est donnée de répondre à la guerre que mène le gouvernement contre l'éducation et l'ensemble des services publics.

La journée de grève et de manifestations du 8 février, à l'appel des cinq fédérations de fonctionnaires, doit permettre à l'ensemble de la profession de montrer son exaspération et sa détermination à ne pas subir de nouveaux reculs.

● MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT ! 300 € POUR TOUS !

Mi-janvier, Christian Jacob a annoncé une amône de 0,3 % pour les fonctionnaires à ajouter aux 0,5 % déjà accordés. Pas de quoi enrayer la chute de notre pouvoir d'achat : - 20 % en 25 ans !

● RETRAIT DU DÉCRET MODIFIANT NOS STATUTS !

La réécriture des décrets de 1950 va entraîner un alourdissement de notre charge de travail (déjà estimée par le ministère entre 39 et 44 heures par semaine) ou une perte de salaire de 1000 à 1500 euros par an en moyenne, une multiplication des affectations sur plusieurs établissements, l'imposition de la bilavence, et la mise à mort de l'UNSS.

● MAINTIEN DE TOUS LES EMPLOIS !

15 000 postes de fonctionnaires ont été supprimés, 5 000 rien que pour l'éducation nationale.

Les collèges et lycées viennent de recevoir leur dotation horaire (DHG) pour la rentrée prochaine. 211 postes en moins pour l'académie de Rouen, plus de 1 000 en cinq ans ! Ce sont autant de collègues qui devront muter, souvent loin de chez eux, alors qu'au même moment nos classes seront toujours - et un peu plus encore ! - surchargées, que des horaires d'enseignement ne seront pas respectés et que des options auront disparu.

Dans les écoles, ce n'est pas mieux : 500 postes créés pour... 24 000 élèves de plus, soit une création en moyenne pour 48 élèves !

PAS DE TRÈVE ÉLECTORALE !

Le gouvernement explique, sans rire, qu'il n'y a pas d'argent pour augmenter les salaires et créer les postes nécessaires. Au même moment, la presse annonce que les entreprises ont reçu en 2005 65 milliards d'euros d'argent public sous forme de subventions et d'allègements de charges, soit autant que le budget de l'éducation nationale !

Alors pas question de se laisser imposer une quelconque trêve électorale. Au contraire, l'heure est à la mobilisation, aux grilles de nos établissements pour alerter nos élèves et leurs parents, dans chaque collège et lycée afin qu'aucun conseil d'administration n'approuve la DHG proposée, dans la rue le 8 février, aux côtés des autres salariés de la fonction publique et au delà ! Car il faut mettre à l'ordre du jour dès aujourd'hui une suite rapide à la grève du 8 de manière à signifier au gouvernement que nous ne lâcherons pas !

Pascal ADAMS, Lycée Jacques Prévert, Pont Audemer.

TOUS ENSEMBLE LE JEUDI 8 FÉVRIER !

- ROUEN, 10h, cours Clémenceau (AG 14h, salle J. Verne, Pt Quevilly)
- LE HAVRE, 10h, Franklin (AG 14h30, Franklin)
- EVREUX, 14h30, Bourse du travail
- DIEPPE, 10h30, Maison (AG 9h, maison des associations)

LANGUES VIVANTES : PÉRIL EN LA DEMEURE !!!

Rénovation, CERCL, Socle Commun, A2 B1 B2, CCF, Certification... ou les ingrédients d'une recette très indigeste !

● RÉNOVATION

« Tâches », « approche actionnelle » ... des mots bien éloignés d'« enseigner », « interdisciplinarité », « éclairage culturel »... et pour cause ! Désormais, il nous faut mesurer, évaluer les performances, et certifier les seuils atteints en référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CERCL) en vue de rendre nos élèves monnayables sur le marché !

● CERCL

Les LV sont un terrain d'expérimentation pour le M.E.N. ! Le CERCL propose différents niveaux dont la déclinaison se fait autour de cinq compétences. La dimension culturelle spécifique à chaque langue n'apparaît pas dans les grilles dont les objectifs sont purement linguistiques. Cet aspect fondamental de notre métier - l'ouverture culturelle dans la formation de futurs citoyens - est complètement mis à l'écart au profit d'une logique professionnalisante.

L'accent mis sur l'évaluation positive en fonction des besoins des élèves est très « porteur » auprès des parents qui ne mesurent pas les dangers que cache cette fausse préoccupation...

● SOCLE COMMUN ET GROUPES DE COMPÉTENCES

Les élèves seront évalués en début de CM2 et en 3ème. De ces évaluations dépendra la validation des compétences à la fin de la scolarité obligatoire. Le problème - et il n'est pas des moindres - c'est que la finalité du socle commun en LV sera le niveau A2, alors que pour les élèves en fin de scolarité, le niveau B1 sera exigé ! De plus, comment ne pas voir dans la phrase du texte officiel, « l'école doit offrir à chacun les moyens de développer toutes ses facultés », l'instauration d'une école à deux vitesses ? En LV certains auront atteint le niveau B1 exigible pour l'accès au lycée, qu'adviendra-t-il de ceux qui n'auront obtenu que le niveau A2 ? Auront-ils la possibilité de se « rattraper » ou l'accès au lycée leur sera-t-il interdit faute des compétences requises en LV ? Pour imposer sa conception utilitariste à visée professionnelle, le M.E.N. a recours aux groupes de compétences qu'il présente comme la solution miracle et moderne aux problèmes d'effectifs et d'hétérogénéité. Sont désormais indissociables le CERCL et ces « modes d'apprentissage des LV qui dépassent le schéma traditionnel par niveau de classe », en regroupant les élèves en fonction du niveau dans telle ou telle capacité langagière. Mais quelle interaction possible entre un élève de 11 ans et un élève de 15 ans qui seraient dans un groupe A2 ? Quels moyens donnés à la concertation ? Quelles passerelles possibles et bien vécues d'un groupe à l'autre ? Qui assurera le suivi de l'élève en conseil de classe ? C'est nier l'importance du groupe « classe » dans la vie d'un élève et ériger « l'individualisme » comme valeur éducative pour le jeune et « l'individualisation à des fins utilitaires » pour l'enseignant. Or, l'un et l'autre construisent et se construisent grâce au groupe « classe » et au temps que leur accorde une année scolaire. Un groupe de compétences nie cette réalité et ce besoin ! Les expériences menées ont déjà montré toutes les limites et les dérives de cette solution « miracle » !

● CERTIFICATION ET CCF (Contrôle en Cours de Formation)

Les professeurs de LV seront de fait marginalisés et passeront leur temps à évaluer et à cocher des cases dans un livret de compétences dont la certification sera confiée à des organismes externes à l'E.N. Cette privatisation de moins en moins rampante est une menace inquiétante pour le Baccalauréat également. Les épreuves de LV auront-elles une utilité, voire une légitimité face à la mondialisation du marché du travail ? On peut en douter quand on lit qu'« à compter de la rentrée 2007, une possibilité de certification en LV, calée sur le CERCL, sera offerte aux élèves au cours de leur scolarité. La certification sera conçue en étroite relation avec un organisme international reconnu, choisi à cet effet pour chaque langue ».

Un premier pas vers la déréglementation et la valeur nationale du Baccalauréat vient d'être franchi avec l'introduction du CCF (en

2007 pour la production orale, en 2008 pour la compréhension orale) dans les épreuves de LV du Bac STG. Les élèves seront évalués au cours du troisième trimestre par les enseignants de leur établissement et non par des examinateurs extérieurs. Outre le non respect de l'anonymat nécessaire à une évaluation nationale, il faut préciser qu'aucune rémunération n'est prévue pour les enseignants concernés.

● LA « CERISE SUR LE GÂTEAU »

Après la mise en place d'un conseil pédagogique, il est prévu d'ajouter au sein de chaque établissement un « département des langues vivantes » qui n'a rien à voir avec le travail en équipe tel que nous le souhaitons, car il serait chargé de la mise en œuvre de cette politique.

Ces nouveaux modes d'organisation vont bouleverser, à moyens réduits, les objectifs de notre enseignement, les contenus et, en conséquence, notre métier et notre statut.

Mais ne nous y trompons pas ! Les professeurs de LV sont les premiers cobayes de ces réformes qui, à terme, concerneront toutes les disciplines...

Françoise BARTLET, Lycée Jacques Prévert, Pont Audemer.

Pétition LV à signer sur le site du SNES :

<http://www.snes.edu/petitions/?petition=21>

EXPÉRIMENTATION DES EPEP : ATTENTION DANGER !

Le projet de décret autorisant l'expérimentation des EPEP devait être présenté le 25 janvier au conseil supérieur de l'éducation. La plupart des organisations syndicales ont refusé de siéger, à juste titre !

En effet, ce projet représente un véritable danger :

- Les Etablissements Publics d'Enseignement Primaire regrouperaient plusieurs écoles (selon le ministère, il s'agit de permettre « une organisation et une gestion mutualisées des moyens destinés aux écoles maternelles et élémentaires qu'ils regroupent pour une action pédagogique plus efficace de ces écoles »!).

- Ce sont les municipalités qui décident de la création d'un ou plusieurs EPEP sur la commune, les enseignants n'ont pas leur mot à dire.

- Ce sont les municipalités qui décident du statut de l'EPEP (compétence communale ...) en toute liberté.

- Le Conseil d'Administration serait majoritairement composé de représentants des communes, (50 % mairie, seulement 30 % d'enseignants, 20% parents d'élèves) et son président, avec voix prépondérante, doit être choisi parmi les représentants de la commune.

Il s'agit de soumettre les écoles à la tutelle de la mairie, avec les conséquences que l'on peut imaginer en matière d'inégalités entre les écoles.

- Le directeur de l'EPEP aurait un statut hiérarchique par rapport aux autres enseignants des écoles : recruté sur un poste à profil pour 5 ans par l'IA, il ne travaillerait plus, comme c'est le cas aujourd'hui dans les écoles, dans un rapport égalitaire avec les autres collègues, mais serait véritablement un chef d'établissement. Ce projet intervient également dans un contexte de remise en cause des secteurs scolaires, et de coupes sombres dans les budgets de l'éducation : le risque est encore plus grand de voir augmenter de façon drastique et irréversible les inégalités entre les écoles.

Contre le projet d'expérimentation des EPEP, pour le même droit à l'éducation partout, il est urgent de s'informer et de se mobiliser.

Stéphanie RIO, École Edouard Vaillant, Le Havre.

POUR NOUS
CONTACTER

76 : LE HAVRE : ponvert.cecille@wanadoo.fr
ROUEN : annedesj@orange.fr

27 : BERNAY : pascal.didtsch@wanadoo.fr
PT AUDEMER : pascal.adams@wanadoo.fr
EVREUX : jp.pallois@voila.fr
LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr